



Séance d'accueil des
nouveaux médecins

Administration des Ressources Humaines



La Direction des Ressources Humaines vous souhaite la Bienvenue

Secteur médical de l'Administration des Ressources Humaines du CHUV

Responsable:

Anne-Laure Etter

Gestionnaires:

Laurent Glassey

Valérie Rouiller

Danijela Visnjic

Badge d'identification



Mode « Crédit »

- Les repas sont directement déduits sur votre salaire (sauf pour la Psychiatrie)

Mode « Prépayé »

- C'est à vous de charger le badge avec de l'argent aux bornes devant la cafétéria

canton de
vaud

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VAUDOIS

Arrivée

	Date:	Visa:
Carte d'identification, remise à tout(e) nouvel(le) employé(e) par le Bureau de gestion du personnel, accompagnée des ordres de service :		
Casier valeur :		
Carte de stationnement :		
La carte doit être obligatoirement présentée :		
- à la lingère : avec dépôt oui ☐ non ☒		
- à la personne responsable du patel :		
- à la personne responsable du logement :		
- pour la clé, au responsable du vestiaire central :		
- au médecin du personnel pour la visite médicale d'entrée		

Départ

	Date: _____ Visa: _____
Casier valeur :	_____
Carte de stationnement :	_____
Lors de votre départ, la carte de dépôt devra être présentée :	_____
- au médecin du personnel pour la visite de sortie :	_____
- à la personne responsable du logement :	_____
- pour la clé, au responsable du vestiaire central :	_____
- à la lingerie :	_____

- à la personne responsable du bip	_____
- en dernier lieu au Bureau de gestion du personnel, avec la carte d'identification et ordres de service en retour :	_____

N.B. - Votre dernier salaire ne pourra vous être servi que si cette carte est présentée au Bureau de gestion du personnel muni des visas exigés.

Accès informatiques

Votre mot de passe est personnel et confidentiel.

Merci d'activer au plus vite votre boîte mail pour avoir accès au système de diffusion médicale (sympa)

CONFIDENTIEL

Lausanne, le 19/03/2015

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La Direction des systèmes d'information vous souhaite la bienvenue au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois - CHUV.

Nous vous avons d'ores et déjà généré un compte.

Nom	: Poulain
Prénom	: Amélie
Login	: apoulain
Mot de passe	: Ms63gxcz
Unité de base	: DRH -
Adresse de messagerie	: vous sera communiqué lors de votre première connexion

Votre mot de passe est personnel et confidentiel, il ne doit être en aucun cas communiqué à un tiers. Protégez-le comme une clé de coffre-fort contenant des documents de grande valeur (données patients).

Si vous avez déjà travaillé au CHUV dans le passé, ce mot de passe n'est plus valide, veuillez contacter le Service Desk Informatique.

Vous ne pourrez accéder au système d'information du CHUV qu'après avoir modifié votre mot de passe, en respectant les exigences suivantes :

- Ne doit pas contenir de caractères accentués ou de caractères interdits (p.ex. € ou le •, etc.)
- Minimum 8 caractères
- Au moins 3 des catégories suivantes : minuscules, majuscules, chiffres, ponctuation et caractères spéciaux
- Précédents mots de passe non réutilisables
- Ne doit pas contenir votre nom, prénom, ni année de naissance

En cas de problème, vous pouvez contacter le Service Desk Informatique au numéro (021)31 46122.

Veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Direction des systèmes d'information

Système de diffusion d'informations médicales



Direction médicale
Champ de l'Air
Rue du Bugnon 21
1011 Lausanne

Aux médecins prenant leur fonction
dans notre établissement

Prof. Jean-Blaise WASSERFALLEN
Directeur médical

Tél: +41 21 314 18 02; Fax: +41 21 314 18 18
Mob: +41 79 556 16 95

jean-blaise.wasserfallen@chuv.ch
www.chuv.ch

JBW:px

Lausanne, mai 2018

Concerne : système de diffusion d'informations médicales

Madame, Monsieur, chère, cher collègue,

La Direction médicale du CHUV dispose d'un outil d'information permettant la diffusion de messages d'ordre général à l'ensemble du corps médical. Via le système « sympa », trois listes collectives d'adresses e-mail ont été créées, permettant d'atteindre tous les médecins assistants, chefs de cliniques et médecins cadres travaillant au sein du CHUV.

Vous trouverez, ci-joint, votre adresse e-mail et le mot de passe qui vous a été attribué.

De manière à éviter d'inonder le système de messagerie et votre boîte aux lettres, l'accès à ces listes collectives d'adresses est contrôlé par la Direction médicale. Elle se tient, toutefois, à disposition pour évaluer toute information d'intérêt général pour le corps médical que vous pourriez souhaiter diffuser, à l'exception de messages à caractère commercial.

La Direction médicale profite de cette occasion pour vous présenter ses meilleurs vœux pour votre avenir professionnel au sein de notre établissement.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, chère, cher collègue, nos meilleures salutations.

Prof. J.-B. Wasserfallen
Directeur médical

Fascicule de la part du Service de la Santé Publique de l'Etat de Vaud



Notice d'information 2019



Direction des Ressources Humaines
Administration RH
Champ de l'air
Rue du Bugnon 21
CH-1011 Lausanne

Notice d'information 2019

Médecins assistants et Chefs de clinique

L'Administration des Ressources Humaines (ARH) vous souhaite la bienvenue. Par ces quelques lignes, nous désirons vous apporter quelques informations utiles.

La convention du 21.12.2016 fixant les conditions de travail et de formation des médecins assistants et chefs de clinique dans les hôpitaux d'intérêt public du Canton de Vaud est consultable sur le site du CHUV www.chuv.ch ou sur le site de l'association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section Vaud (ASMAV) www.asmav.ch.

Ouverture de nos bureaux : Lundi de 7h à 18h
Mardi au vendredi de 7h à 15h

Numéros utiles de l'Administration Ressources Humaines :

Secteur Médecins	☎ 021/314.51.31	-	☎ 021/314.51.72
Remboursements « congés formation »	☎ 021/314.51.13		
Polypoint support	☎ 021/314.52.29		

Vos répondants pour le secteur Médecins assistants et Chefs de clinique

- 👤 Anne-Laure Etter, Responsable secteur
- 👤 Laurent Glassey, Gestionnaire
- 👤 Danijela Visnjic, Gestionnaire
- 👤 Valérie Rouiller, Gestionnaire

Droit au salaire

Il n'existe pas d'assurance perte de gain conclue par le CHUV. En cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident justifié médicalement, le salaire est versé après le temps d'essai à 100% pendant 360 jours et à 80% pendant 90 jours.

Salaires

Charges sociales

Jours fériés

Dates de versement des salaires

Accident

Tout accident (professionnel ou non) doit être annoncé sans délai à votre hiérarchie.

Une déclaration d'accident doit impérativement être faite par le collaborateur/trice sur le site internet du CHUV www.chuv.ch .

Droit aux vacances

5 semaines par année

Utilisation des téléphones à des fins privées

APERSO

Le service APERSO permet d'utiliser les téléphones fixes et mobiles du CHUV pour des conversations téléphoniques privées.

Pour activer ce service, veuillez vous rendre sur le site Intranet et taper « Aperso ».

Les communications sont déduites de votre salaire sans surtaxe.

Vous arrivez de l'étranger ? Vous changez de lieu de domicile?

Vous avez 8 jours pour vous annoncer au
Contrôle des habitants de votre commune de
domicile.

Nous sommes à votre entière
disposition pour tout autre
renseignement.

Merci
de votre
attention